

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE LA COOPERATIVE HABITAT & PARTAGE

La société coopérative Habitat & Partage a pour but de démocratiser d'autres façons d'habiter et vivre ensemble, basée sur la participation citoyenne, le lien social et la durabilité. En souscrivant à son capital, vous participez à son développement !

Merci de compléter et signer ce bulletin de souscription puis de l'envoyer accompagné du test d'adéquation de votre investissement complété, de votre chèque ou de votre virement à : Habitat & Partage – 245 rue Duguesclin 69003 Lyon ou par mail : contact@habitatetpartage.fr.

SOUSCRIPTION

Je soussigné (e) : Madame Monsieur Société/Association

Nom : Prénom :

Raison Sociale (si Société/association) : SIREN :

Adresse / Siège Social :

Code Postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

déclare souscrire au capital de la société coopérative Habitat & Partage.

Je souhaite rejoindre/rester dans la catégorie d'associés suivante :

Habitant Investisseur solidaire Partenaire Supporter Personne publique

Soutien à un projet spécifique d'Habitat & Partage ? si oui, lequel ?

Je souscris (chiffres) / (lettres) **parts sociales, soit la somme de :** euros (chiffres). *Nota : 1 part = 50€. La souscription minimale est de 1 part, excepté pour le collègue Investisseur solidaire pour lequel elle est de 10 parts (voir ci-après).*

Je souhaite régler : par chèque, à l'ordre d'Habitat & Partage

par virement (IBAN : FR76 1027 8073 2100 0211 0350 193) avec pour intitulé du virement : « Souscription au capital d'Habitat & Partage + VOTRE NOM »

Pièces justificatives à produire :

Personne physique : copie d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile.

Personne morale : Kbis / Association : n°SIRET et PV de nomination du mandataire.

Je souhaite bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu (IR-PME-ESUS) : oui non

(Vous recevrez l'attestation à joindre à votre déclaration de revenus en temps utile).

J'autorise Habitat & Partage : - à me transmettre tous les documents par mail : oui non

- à me tenir informé de son actualité par mail : oui non

J'ai connu Habitat & Partage par :

Je reconnais conserver un exemplaire du présent bulletin.

Je reconnais avoir pris connaissance du feuillet explicatif sur la souscription au capital d'Habitat & Partage.

Je déclare avoir été informé.e des risques de mon investissement, porté à ma connaissance dans le Document d'Information Synthétique (DIS), et je transmets le test d'adéquation de votre investissement complété.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions et des modalités pour bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu IR-PME-ESUS.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la comptabilité des parts sociales de la société. Le responsable du traitement et destinataire des données est la société Habitat & Partage à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou vous proposer de souscrire à nouveau. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Habitat & Partage s'engage à ne pas sortir vos données hors UE ni à les transmettre à des tiers. Pour vous y opposer ou faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez nous contacter : 245 rue Duguesclin, 69003 Lyon - contact@habitatetpartage.fr.

TEST D'ADÉQUATION DE L'INVESTISSEMENT

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi « Pacte »), notre coopérative a désormais l'obligation de s'enquérir auprès de ses souscripteurs/trices de leur expérience et de leurs connaissances en matière financière ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs de souscription, de manière à pouvoir leur recommander une souscription adaptée à leur situation. Si vous ne nous retournez pas ce questionnaire, votre souscription ne sera pas invalidée mais nous vous adresserons à nouveau une mise en garde sur les risques de votre investissement.

Le questionnaire est à renvoyer à l'adresse de votre coopérative.

IDENTITÉ DE L'INVESTISSEUR

Identité

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de Naissance : / /

Coordonnées

Adresse de résidence :

CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE FINANCIÈRE

1) Combien de parts sociales d'Habitat & Partage souscrivez-vous lors de cette campagne ?

.....

2) Avez-vous déjà souscrit des parts sociales d'Habitat & Partage ?

Oui * Non

*Si oui, combien de parts sociales détenez-vous ?

.....

3) Détenez-vous des parts sociales d'une autre coopérative que Habitat & Partage ?

Oui Non*

[*] Les parts sociales présentent des spécificités par rapport à d'autres titres financiers.

Pour plus d'informations sur les caractéristiques des parts sociales, veuillez vous reporter au Feuilleton explicatif - souscrire au capital et au DIS téléchargeable sur le site internet de notre coopérative.

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

4) Quels sont vos objectifs en investissant dans Habitat & Partage ? (Plusieurs choix possibles)

Principalement, soutenir un projet qui me tient à cœur

Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment*

Assurer des revenus complémentaires réguliers**

Valoriser un capital sur le long terme**

Autre :

[*] Si vous cochez la présente case : votre choix ne correspond pas aux risques possibles de perte partielle ou totale du capital investi inhérents à l'investissement dans notre coopérative. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au DIS téléchargeable sur le site internet de notre coopérative.

[**] Si vous cochez la présente case : votre choix ne correspond pas aux caractéristiques des parts sociales (rendement plafonné et non garanti, une plus-value limitée au seul cas de réévaluation de la valeur nominale ...). Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au DIS.

5) Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

- Moins de 5 ans*
 Plus de 5 ans

[*] Si vous cochez la présente case : nous souhaitons vous mettre en garde sur l'horizon d'investissement dans notre coopérative dans laquelle le remboursement des parts sociales n'intervient qu'après une période de 5 ans, sauf demande de remboursement anticipé faite au Conseil d'Administration d'Habitat & Partage. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au DIS téléchargeable sur le site internet de notre coopérative.

SITUATION FINANCIÈRE

6) Quelle est votre capacité d'épargne mensuelle ?*

.....

[*] En posant cette question comme le prescrit la loi, nous souhaitons vous mettre en garde sur la proportionnalité de votre investissement dans notre coopérative par rapport à vos capacités financières. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au DIS téléchargeable sur le site internet de notre coopérative.

RISQUES

7) Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui Non*

[*] Si vous répondez « non » à la présente question : votre choix ne correspond pas aux risques possibles de perte partielle ou totale du capital investi inhérents à l'investissement dans notre coopérative. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au DIS téléchargeable sur le site internet de notre coopérative.

8) Avez-vous conscience que le remboursement et la revente des parts sociales peuvent être incertaines voire impossibles ?

Oui Non*

[*] Si vous répondez « non » à la présente question : votre choix ne correspond pas aux risques possibles d'illiquidité (remboursement difficile des parts sociales) inhérents à l'investissement dans notre coopérative. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au DIS téléchargeable sur le site internet de notre coopérative.

INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

La collecte des données dans le présent questionnaire résulte d'une obligation légale. Le traitement est nécessaire au respect d'obligations légales auxquelles notre coopérative est soumise. Les données à caractère personnel ont vocation à être utilisées par le personnel de notre coopérative chargé de la gestion de la relation avec les porteurs de parts sociales. Vous êtes informé que nous pourrions également transmettre les données à caractère personnel vous concernant à des prestataires sous-traitants financiers, postaux, commerciaux ou techniques. Ce transfert de données sera effectué de manière temporaire et sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur applicable aux sous-traitants. Vos données à caractère personnel sont conservées tant que vous serez sociétaire et pendant la durée limite de prescription légale à compter du remboursement de vos parts sociales, soit 5 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à l'effacement de vos données personnelles conformément à la réglementation en vigueur ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous devez adresser votre demande par courrier au siège de notre coopérative.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :
CNIL, 3 Place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 PARIS CÉDEX 07 Tél : 01 53 73 22 22 Fax : 01 53 73 22 00
<https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>

AVERTISSEMENTS

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'information synthétique relatif à l'émission des parts sociales auquel je souscris, détaillant notamment les risques de mon investissement.

Date :

Signature :

Feuillet explicatif - Souscrire au capital d'Habitat & Partage

Afin de faciliter le développement de l'habitat participatif sur la région lyonnaise, Habitat & Partage a créé sa coopérative d'habitation, une première en France, inspirée de notre voisin suisse : une innovation de rupture dans l'immobilier actuel, pour proposer du logement abordable, non-spéculatif, solidaire, favorisant le vivre-ensemble, l'écologie et une mixité sociale et générationnelle.

Pour financer ses projets immobiliers, renforcer ses fonds propres et accroître son autonomie financière, la coopérative d'habitation fait appel à des investisseurs solidaires attentifs à la portée sociale de leur investissement.

Comment fonctionne la Scic Habitat & Partage :

Habitat & Partage est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière de la production de logement dont les habitants, au cœur du projet sociétal d'Habitat & Partage. Cette société est à lucrativité limitée ce qui impose un réinvestissement des éventuels bénéfices à hauteur d'au moins 57 % dans la coopérative. Dans la pratique, Habitat & Partage intègre 100% de ses bénéfices en réserve, en cas de coup dur.

En souscrivant au capital d'Habitat & Partage, vous devenez sociétaire, et vous pouvez participer à la gouvernance de la SCIC sur le principe 1 personne = 1 voix.

Les sociétaires sont répartis dans 6 catégories : Salarié.e.s, Habitants (les Bénéficiaires), Partenaires, Personnes Publiques, Investisseurs Solidaires, et Supporters. Pour les assemblées générales, les catégories de sociétaires sont réunies par collèges de vote dont la répartition des droits de vote est définie par les statuts, disponibles [ici](#).

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Habitat & Partage est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Contrairement aux actions des SA classiques, la valeur de remboursement des parts sociales ne peut excéder la valeur initiale de souscription de 50 €, et les parts sociales ne donnent pas droit au versement de dividende. Prendre une part dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir le développement d'une telle coopérative.

Qu'est-ce que le capital social de la coopérative ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la coopérative. Il garantit la solidité de la société. Il permet à la coopérative de développer de nouveaux projets, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaires à son développement.

Qui peut souscrire des parts sociales ?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement de l'habitat participatif et coopératif.

Comment souscrire ?

Pour devenir sociétaire d'Habitat & Partage, vous pouvez :

- Retourner le bulletin de souscription papier rempli et signé, accompagné du test d'adéquation de l'investissement complété. Les deux documents sont disponibles via ce lien, ou par demande à mariedemode@habitatetpartage.fr;
- Souscrire directement via notre plateforme en ligne et 100% sécurisée CoopHub : <https://habitatetpartage.coophub.fr/register/fr-fr/HAB>

La souscription minimum est d'une part sociale, fixée à 50 € exceptée pour la catégorie d'investisseur solidaire, pour laquelle elle est de 10 parts sociales (500 €). Une attestation de souscription vous sera délivrée dès l'encaissement des montants souscrits et validation par le Conseil d'Administration d'Habitat & Partage.

Il est prévu statutairement que les parts sociales ne sont pas remboursables avant un délai de 5 ans. Habitat & Partage propose tout de même pour les personnes qui en font la demande un remboursement anticipé sur simple demande au Conseil d'Administration, dès lors que la situation économique d'Habitat & Partage le permet.

Le placement d'argent dans Habitat & Partage est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de parvenir à faire d'Habitat & Partage une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à son ambition. Néanmoins, souscrire au capital social d'Habitat & Partage est avant tout un acte militant pour proposer d'autres formes d'habiter et inclut un risque financier de perte partielle ou totale des montants investis, comme toute prise de part sociale dans le capital d'une société commerciale.

Quels sont les avantages financiers ?

Les particuliers qui souscrivent au capital de la coopérative peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques (article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts).

Il s'agit d'une réduction de 25 % du montant des versements effectués en numéraire au titre des augmentations de capital pour les souscriptions réalisées à compter du 1er janvier 2024.

Par exemple, si vous souscrivez un montant de 4 000 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 1 000€ (25 % de 4 000 €) sur vos revenus 2024.

1. Conditions de l'avantage fiscal

- les versements sont retenus dans la limite de 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et de 100 000 € pour les contribuables mariés ou liés à un PACS soumis à imposition commune ;
- la réduction obtenue au titre d'une année civile ne peut excéder 10 000 €. Si elle excède ce montant, elle peut être reportée sur l'impôt sur le revenu dû au titre des années suivantes jusqu'à la 5e inclusivement.

2. Conditions à respecter par le souscripteur et la coopérative bénéficiaire des investissements

Le bénéfice de la réduction d'impôt est ouvert aux personnes suivantes :

- le souscripteur n'est pas encore sociétaire de la coopérative au moment de sa souscription ;
- le souscripteur est déjà sociétaire de la coopérative et participe à un investissement dit « de suivi ». Trois conditions sont nécessaires :
 1. Avoir bénéficié de la réduction d'impôt lors de sa première souscription au capital de la coopérative,
 2. La société bénéficiaire a prévu des investissements de suivi dans son plan d'entreprise,
 3. La société conserve le caractère d'une PME (Petite et Moyenne Entreprise).

Le bénéfice de la réduction est remis en cause si les parts sociales sont remboursées par la société avant 31 décembre de la septième année suivant la souscription. Il est également remis en cause en cas de cession des parts dans le respect des statuts de la coopérative avant le 31 décembre de la cinquième année suivant la souscription.

La coopérative répond aux conditions déterminées par la loi pour proposer cette réduction d'impôt. Les informations fournies dans la présente notice sont conformes au droit fiscal applicable au titre de l'année civile en cours sous réserve d'une évolution en cours d'année.

Pour toute question complémentaire, il est conseillé au souscripteur de s'adresser à son service des impôts des particuliers.

Comment sont traitées les données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel des sociétaires collectées via le bulletin de souscription sont nécessaires à son exécution et, par conséquent, obligatoires pour souscrire au capital social. Elles font l'objet d'un traitement informatisé dans des fichiers dont la finalité est la gestion de la relation sociétariat et en particulier elles serviront à l'exécution des formalités de convocation et d'envoi de documents d'information permettant la participation du sociétaire dans la coopérative.

L'adresse électronique peut également être utilisée pour la transmission de la « lettre d'information sociétariat » ; dans ce cadre, le traitement est basé sur l'intérêt légitime de renforcer la participation et l'implication des sociétaires au sein de la coopérative en leur fournissant un complément d'information sur le fonctionnement, le modèle économique et les projets de la coopérative.

Les données à caractère personnel du sociétaire ont vocation à être utilisées uniquement par le personnel de la coopérative chargé de la gestion du sociétariat. Le sociétaire est informé que la coopérative peut faire appel à des prestataires sous-traitants (ex. hébergeurs, établissements bancaires et postaux...), participant à la réalisation des missions, auxquels les données à caractère personnel pourraient être transmises de manière temporaire et sécurisée ; en pareille hypothèse, ledit transfert est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur applicable aux sous-traitants.

Les données à caractère personnel du sociétaire sont conservées pendant toute la durée d'exécution du contrat de souscription et pendant la durée limite de prescription légale (5 ans) à compter de la perte de sa qualité de sociétaire.

Le sociétaire est informé qu'il peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : CNIL 3 Place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Depuis le 01/02/2024, la souscription et la gestion des données des coopérateurs d'Habitat & Partage se fait au moyen de la plateforme « Coophub » dont le responsable de l'exploitation est la Société Coopérative Européenne « Coophub EU », prestataire d'Habitat & Partage.

L'accès et l'utilisation de cette plateforme est libre mais soumis à l'acceptation, sans restriction, et au respect des Conditions Générales d'Utilisation (ci-après dénommées « CGU ») éditées par le Prestataire et disponibles ici. En cas de non-respect de ces conditions vous pourrez vous voir retirer vos droits d'accès, ponctuellement (suspension temporaire) ou définitivement (suspension définitive).

Vous retrouverez toutes les informations relatives aux conditions d'accès à la plateforme et à la politique en matière de protection des données des utilisateurs de la plateforme CoopHub [ici](#).